CD/PV.1318

# Conférence du désarmement

3 juin 2014

Français

**Compte rendu définitif de la mille trois cent dix-huitième séance plénière**
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 3 juin 2014, à 10 h 10

*Président* : M. Mukhtar Tileuberdi .....(Kazakhstan)

GE.15-07234 (F) 220118 230118

*1507234*

Merci de recycler

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1318e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme vous vous en souvenez sans doute, j'ai suggéré la semaine dernière de consacrer cette séance plénière à l'examen de la proposition faite le 20 mai par le Secrétaire général par intérim de la Conférence, M. Michael Møller. Après avoir consulté bon nombre d'entre vous, j'ai décidé que la séance d'aujourd'hui devrait également offrir aux délégations la possibilité d'évoquer d'autres questions jugées importantes pour nos travaux.

Ceci étant dit, j'aimerais à présent donner la parole aux délégations qui ont demandé à s'exprimer aujourd'hui, à savoir le Japon, la Malaisie, l'Équateur, les Pays-Bas, la Finlande, l'Italie et la France. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Japon, M. Sano.

**M. Sano** (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre mandat, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement ; soyez assuré du soutien sans faille de ma délégation durant votre mandat.

Aujourd'hui, j'aimerais réagir brièvement à la déclaration faite le 20 mai par le Secrétaire général par intérim de la Conférence, M. Møller, et exposer quelques observations préliminaires de ma délégation concernant les quatre propositions contenues dans cette déclaration. Ces propositions visent toutes à relancer les travaux de la Conférence, et je tiens à remercier sincèrement M. Møller de son rôle moteur et de ses idées qui donnent matière à réflexion.

En premier lieu, concernant les négociations sur des domaines d'intérêt commun dans l'optique d'aboutir à l'élaboration de conventions-cadres, j'aimerais en savoir plus sur ce que M. Møller entend par conventions-cadres. Comme ma délégation l'a souligné à maintes reprises, la priorité n'a pas changé et reste d'entamer immédiatement des négociations au sujet d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Ceci étant, le Japon n'exclut pas la possibilité d'accepter d'autres mesures pour parvenir à un monde plus sûr sans armes nucléaires, car nous estimons qu'un certain nombre de mesures concrètes peuvent être prises simultanément et en parallèle, sans qu'elles soient alignées dans une séquence linéaire stricte. Avec d'autres États membres, nous avons dès lors proposé l'année dernière l'approche des « jalons » dans le Groupe de travail à composition non limitée et nous y avons fait référence à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 et à la réunion informelle de la Conférence la semaine dernière. Comme le désarmement nucléaire influence la sécurité nationale, l'accent est naturellement mis sur le fait de continuer en permanence de poser des jalons, c'est-à-dire de prendre des mesures concrètes. Nous aimerions en savoir plus sur la manière d'intégrer dans cette approche la convention-cadre qui est proposée.

De plus, la majorité des États sont déjà engagés dans au moins un cadre solide, le TNP. Le TNP fait face à de graves difficultés en ce moment, mais il reste le cadre fondamental qui couvre les trois piliers, dont le désarmement nucléaire, et il bénéficie du soutien sans faille de la majeure partie de la communauté internationale. Dans le TNP, il existe déjà des jalons convenus de désarmement nucléaire, notamment les 13 étapes concrètes de la Conférence d'examen de 2000 et le plan d'action approuvé dans le document final de 2010. La priorité devrait être tout d'abord de poser ces jalons pour déterminer avec circonspection s'il y a lieu d'adopter un nouveau cadre de désarmement nucléaire en plus de celui que le TNP nous procure.

En deuxième lieu, j'aimerais savoir si M. Møller a des idées spécifiques concernant les régimes volontaires, politiquement contraignants à négocier à la Conférence. Certes, la Conférence est un organe de négociation sur le désarmement, comme le précise l'article premier de son règlement intérieur, mais cela ne limite pas explicitement son champ d'action aux seuls instruments juridiquement contraignants. Il est dès lors possible d'en déduire que la Conférence pourrait négocier un tel instrument politiquement contraignant. En même temps, le moment idéal pour entamer de telles négociations dépendrait essentiellement du sujet des négociations. Si nous pouvons aiguiser l'appétit des États membres en trouvant un sujet d'intérêt commun, venant renforcer la primauté du droit international dans le domaine du désarmement, cette proposition pourrait nous permettre de sortir l'impasse où

nous nous trouvons. J'estime donc qu'examiner ensemble de manière plus approfondie ce que nous négocierons comme régimes volontaires et politiquement contraignants en vaut la peine. Ce point pourrait être débattu dans le groupe de travail informel, puisqu'il concerne la question de savoir comment mener des négociations à l'avenir.

En troisième lieu, concernant les méthodes de travail, je pense que créer un organe subsidiaire sur la question est une bonne idée. Comme de nombreux États membres l'ont souligné au cours des années précédentes, il doit y avoir quelque chose à faire pour faciliter les travaux de la Conférence sans déroger à la règle du consensus. Comme l'impasse dure depuis longtemps, il est sain et extrêmement pertinent que la Conférence soit motivée à l'idée d'examiner ses méthodes de travail et de tenter de les améliorer. Par exemple, il est bon de se pencher sur la possibilité d'allonger le mandat de la présidence, comme le suggère M. Møller dans sa déclaration,

En quatrième lieu, le Japon serait prêt à participer à un forum réunissant la Conférence du désarmement et la société civile à l'invitation de M. Møller. Comme la Conférence est l'instance multilatérale de négociation sur le désarmement et que ce que nous sommes censés négocier ici est en rapport direct avec notre sécurité nationale, les États devraient être les acteurs principaux de la Conférence. Toutefois, des échanges avec les acteurs de la société civile peuvent être utiles pour savoir ce qu'ils comprennent concrètement des intentions des États et obtenir le soutien de l'opinion. Ce forum pourrait par exemple être organisé à la fin des réunions de fond informelles prévues dans le calendrier des activités, à la mi-août.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon, M. Sano, de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de Malaisie, M. Muhammad.

**M. Muhammad** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est aussi la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Ma délégation apprécie grandement vos consultations et vos initiatives ainsi que celles de vos prédécesseurs à la présidence de la Conférence. Soyez assuré de notre pleine coopération et de notre soutien sans faille durant votre présidence.

Nous aimerions aussi profiter de cette occasion pour remercier M. Møller, le Secrétaire général par intérim de la Conférence, d'avoir exposé ses idées sur la manière d'aller de l'avant lors de son intervention le 20 mai. Nous avons étudié les quatre idées proposées par le Secrétaire général par intérim et nous estimons qu'elles méritent d'être examinées de manière plus approfondie par les membres de la Conférence.

Comme ma délégation l'a souligné par le passé, nous avons le sentiment que l'impasse dans laquelle la Conférence se trouve depuis longtemps s'agissant d'établir son programme de travail s'explique par la mobilisation nettement insuffisante des délégations autour de l'objectif du désarmement général et complet, en particulier du désarmement nucléaire. La Conférence piétine depuis bien trop longtemps, et nous nous sommes malheureusement tellement habitués à cette inactivité que nous sommes tombés en léthargie. M. Møller a raison de dire qu'il faut relancer le mandat de négociation de la Conférence, mais la question est de savoir comment alors que le climat politique reste le même qu'auparavant.

L'absence de consensus pendant dix-huit ans au sujet de la voie à suivre concernant les quatre points principaux de son ordre du jour est une raison plus que suffisante pour que la Conférence prenne du recul et envisage d'autres solutions. La première proposition de M. Møller − envisager de négocier sur des domaines d'intérêt commun dans l'optique d'aboutir à l'élaboration de conventions-cadres auxquelles des protocoles techniques pourraient être annexés par la suite − ressemble à une proposition concrète. Le Secrétaire général par intérim a donné des exemples dans lesquels cette approche s'était révélée probante. En l'état, l'impasse actuelle s'explique par des divergences de vues concernant les quatre questions principales. Plutôt que de débattre de la question à laquelle la Conférence doit donner la priorité, nous pouvons avancer en nous concentrant sur les idées et les domaines d'intérêt commun et en nous en inspirant. Et voici de nouveau la question posée : quels sont les domaines d'intérêt commun ? Sont-ils suffisamment denses ou

consistants pour nous servir de base ou trop minces et fragiles pour résister à l'épreuve des divergences de vues ? M. Møller nous rendrait grandement service s'il pouvait développer sa proposition.

Selon nous, le rôle de la Conférence en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement est de négocier des instruments juridiquement contraignants. À cet égard, nous aurions besoin d'une réponse plus précise à la question de savoir si la deuxième proposition concernant la négociation de régimes volontaires et politiquement contraignants relève du mandat de la Conférence. Il reste à persuader la Malaisie que des instruments juridiquement non contraignants, ou instruments politiquement contraignants, permettraient de progresser sur la voie de l'interdiction effective de l'arme nucléaire.

La Malaisie salue également la proposition de créer un organe subsidiaire en accord avec l'article 23 du Règlement intérieur avec pour mandat d'examiner les méthodes de travail de la Conférence et de suggérer des améliorations à y apporter. Le moment est peut-être venu pour la Conférence de débattre de la question, à l'heure où nous tentons de déterminer si les méthodes actuelles suffisent pour répondre aux besoins dans un environnement en constante mutation sur le plan de la sécurité.

Il est sûr et certain que les propositions concernant la modification des méthodes relatives à la sécurité ne manqueront pas. Chaque proposition aura ses avantages et ses inconvénients, qui devront tous nous être exposés pour que nous puissions prendre une décision en toute connaissance de cause. Nous espérons d'ailleurs débattre de la question plus avant dans un avenir proche. Se concentrer sur la règle du consensus n'est peut-être pas la réponse, mais sur le papier, il est inacceptable qu'une minorité empêche la Conférence de faire son travail. Il serait intéressant de découvrir de nouvelles idées à creuser pour dénouer la situation.

Enfin, concernant la proposition de M. Møller d'organiser un forum informel réunissant la Conférence du désarmement et la société civile à l'invitation du Secrétaire général de la Conférence, la Malaisie a déjà déclaré par le passé mesurer les contributions positives de la société civile à la question du désarmement. Ma délégation a assurément bénéficié de la participation active de la société civile dans d'autres instances du désarmement et estime que la Conférence aurait énormément à gagner avec une telle approche.

La société civile a joué un rôle positif dans d'autres instances des Nations Unies, notamment dans le domaine des droits de l'homme et de l'assistance humanitaire. Nous ne voyons pas pourquoi il n'en irait pas de même dans le domaine du désarmement. La résistance vient en grande partie, j'en ai peur, de la crainte que la droiture de la société civile n'avantage pas certaines parties au débat sur le désarmement. Nous attendons dès lors de plus amples informations sur les modalités d'organisation d'un tel forum. Peut-être ce forum pourrait-il être organisé en dehors de la Conférence au début, jusqu'à ce qu'il devienne acceptable − nous espérons que cela ne prendrait pas trop de temps.

Nous continuons d'entendre diverses délégations affirmer que la Conférence risque de perdre sa pertinence. Nous devons peut-être accepter le fait que la Conférence a déjà perdu sa pertinence, puisque tant d'initiatives, dont certaines évoquées par M. Møller dans sa déclaration, sont prises en dehors de son mandat. Dans ce contexte, nous saluons toute proposition de nature à faire progresser la Conférence, et les suggestions du Secrétaire général par intérim sont assurément une contribution positive à la conduite de nos travaux. Nous nous réjouissons à l'idée de développer ces propositions et d'en débattre plus avant. Renoncer ne fût-ce qu'à en parler serait un mauvais signe pour la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Malaisie, M. Muhammad, de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole au Représentant de l'Équateur.

**M. Avilés** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Comme c'est la première fois que la délégation de l'Équateur prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à cette haute fonction et de vous adresser tous mes vœux de réussite. Ma délégation s'engage à coopérer pleinement avec vous et à vous soutenir sans réserve durant votre mandat et est convaincue que votre rôle moteur et votre action

permettront à la Conférence du désarmement d'accomplir des progrès considérables. La délégation de l'Équateur tient également à saluer les initiatives importantes de vos prédécesseurs à la présidence de la Conférence − Israël, l'Italie et le Japon − qui ont abouti à des résultats tangibles, notamment le rétablissement du Groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle et l'approbation du calendrier des activités concernant des débats de fond structurés sur tous les points à l'ordre du jour de la Conférence.

Les premiers débats informels sur le désarmement nucléaire dirigés avec compétence par l'Ambassadeur d'Égypte, que nous félicitons de son excellent travail, démontrent l'utilité et l'importance de cette initiative. Les délégations ont activement participé à l'examen de la thématique et ont proposé un certain nombre de bonnes idées qui peuvent constituer une base d'intérêt commun et qui peuvent faciliter l'ouverture de négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire dans cette auguste instance. Nous adressons tous nos vœux de réussite aux Ambassadeurs d'Allemagne, du Royaume-Uni, du Chili et du Bélarus qui dirigeront les débats informels au sujet des autres points à l'ordre du jour de la Conférence et nous nous engageons à les soutenir sans réserve.

Le 19 mai, le Groupe de travail informel s'est réuni une première fois pour débattre des propositions soumises par la coprésidence et la vice-coprésidence. Un projet de programme de travail contenant des propositions de négociation sur tous les points à l'ordre du jour de la Conférence a été présenté. Les débats informels organisés dans le cadre du calendrier des activités pourraient être déterminants pour établir une base commune de négociation. Il a également été proposé que deux des points principaux à l'ordre du jour de la Conférence soient négociés ensemble − sous un cinquième point − à part des quatre points principaux. Ces initiatives ont été prises pour recueillir le consensus et sortir de l'impasse dans laquelle la Conférence se trouve depuis longtemps, mais ce ne sont pas les seules. Tous les États membres sont responsables de la reprise des négociations à la Conférence, et le Groupe de travail compte sur la coopération et le soutien de toutes les délégations et est en particulier ouvert à toutes les nouvelles propositions ou idées qui permettraient de parvenir à un consensus sur le programme de travail si long à établir. Le Groupe de travail se réunira juste avant ou juste après la troisième Conférence d'examen qui se tiendra à Maputo ; la date et l'heure de la réunion seront communiquées en temps utile aux membres de la Conférence du désarmement. Ma délégation, s'exprimant en seul nom, puisque ce sujet est évoqué dans son groupe régional, soutient votre proposition, Monsieur le Président, d'inviter des experts externes aux réunions du Groupe de travail informel, car elle estime que leur participation pourrait être utile à nos travaux.

Je voudrais faire part de quelques remarques préliminaires que ma délégation a formulées à propos des propositions présentées ces jours derniers par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Møller, sans renoncer à faire une déclaration par la suite à ce sujet une fois que nous aurons reçu de notre capitale des réponses à nos questions.

Concernant la première proposition, qui est de tenter de négocier une convention-cadre, nous constatons avec intérêt que cette approche est abondamment utilisée en diplomatie pour aller plus loin dans divers aspects des relations bilatérales et régionales − dans leurs aspects économiques, sociaux, culturels, éducatifs et scientifiques, par exemple. C'est une approche intéressante qui a le mérite de tenter d'engager la Conférence sur la voie de négociations, initialement sur une convention globale ou une convention-cadre qui ne devrait pas susciter d'obstacles majeurs, et qui permettrait par la suite d'ouvrir des négociations sur de nouveaux protocoles spécifiques concernant chaque point de l'ordre du jour. L'Équateur est favorable à l'ouverture de négociations à la Conférence et si, comme avec tout autre point, il y a un consensus général, est prêt à apporter son soutien.

Nous apprécions et soutenons la proposition novatrice de négocier des instruments politiquement contraignants, car nous estimons que ces instruments acceptés sur le plan politique au plus haut niveau amélioreraient grandement le climat politique international et feraient prendre des engagements dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires qui ouvriraient la voie à des négociations sur des traités juridiquement contraignants par la suite.

Concernant les méthodes de travail de la Conférence, l'Équateur a dit à plusieurs reprises et souhaite redire aujourd'hui que la cause profonde de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence tient au fait qu'il manque aux États la souplesse et la volonté politique requises pour engager des négociations sur le désarmement nucléaire. En tout état de cause, si cette proposition recueille le consensus, l'Équateur la soutiendra et participera volontiers aux travaux à mener pour l'examiner et la développer en vue d'améliorer les méthodes de travail qui peuvent l'être.

Enfin, concernant l'interaction de la Conférence avec la société civile et l'idée d'organiser un forum où la société civile serait largement représentée, nous soutenons naturellement l'initiative et nous la saluons. Considérant que la paix, la sécurité internationale, la non-prolifération nucléaire et le désarmement sont fondamentaux pour la coexistence pacifique des États et des nations dans le monde, l'Équateur est tout à fait favorable à la participation active de la société civile aux travaux de la Conférence ainsi qu'à l'accroissement du nombre de membres de cet organe clef des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Équateur de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole au Représentant de la Pologne.

**M. Flera** (Pologne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer que ma délégation soutiendra pleinement votre action durant ce mandat. Permettez-moi aussi de remercier le Secrétaire général par intérim de la Conférence, M. Møller, de son intervention du 20 mai, et de faire quelques premières remarques sur ses constats et ses propositions.

Ma délégation estime toujours que la Conférence est encore capable de reprendre son rôle d'instance multilatérale unique pour les négociations sur le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire. Nous partageons le constat fait par le Secrétaire général par intérim au sujet du mécanisme visant à assurer le désarmement, en particulier la Conférence, qui est grippé depuis bien trop longtemps. C'est pourquoi nous estimons que toutes les propositions, y compris celles faites par le Secrétaire général par intérim, qui pourraient sortir la Conférence de l'impasse méritent d'être sérieusement examinées.

Parallèlement, il faut admettre que notre degré d'engagement dépendra de la mesure dans laquelle nous estimons que les efforts proposés nous aideront ou non à aboutir à un résultat concret, tangible. Par résultat concret, nous entendons surtout et avant tout des instruments contraignants négociés par la Conférence. Dans cet esprit, permettez-moi de vous exposer certains faits concernant les implications qui pourraient en découler pour les propositions faites par le Secrétaire général par intérim.

Concernant le calendrier des activités, nous avons déjà à notre disposition un grand nombre de propositions et d'éléments sur les quatre points principaux à l'ordre du jour de la Conférence. S'en inspirer et tenter de déterminer des domaines d'intérêt commun concernant chacun de ces quatre points principaux durant les débats pourrait en effet faire un tant soit peu évoluer la situation, sans préjudice de l'usage qui en serait fait ou non à l'avenir.

Concernant la négociation de régimes politiquement contraignants, nombre d'exemples nous montrent que des régimes politiquement contraignants ou même des organisations reposant presque exclusivement sur des engagements politiques, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, peuvent être assez efficaces, même dans des conditions difficiles. Parallèlement, comme l'a relevé le Secrétaire général par intérim, la Conférence n'est pas un camp retranché et nous ne nous réunissons pas en vase clos, ici, à Genève. Nous ne pouvons donc ignorer le fait que la confiance en la parole politique a été assez sérieusement sapée ces derniers temps. Cela implique qu'il faudra sans doute s'efforcer de recouvrer cette confiance avant d'examiner la question de manière plus approfondie.

Enfin, concernant la révision du Règlement intérieur, qui pourrait porter aussi sur les relations avec la société civile, la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure ce pourrait être utile pour sortir la Conférence de l'impasse. À notre avis, le problème

principal de la Conférence est de nature politique et non procédurale. Dès lors, si nous décidons de discuter des méthodes de travail, nous devrions le faire d'une façon qui permettrait d'améliorer l'efficience de cette instance.

L'impasse dans laquelle la Conférence se trouve depuis longtemps s'explique aussi par des raisons extérieures à cette enceinte. Les débats à la Conférence ne sont que le reflet de la situation actuelle en matière de sécurité internationale. Se contenter de tenir la Conférence occupée ne suffirait pas. Notre priorité devrait être, je l'ai déjà dit, de tirer un résultat concret, tangible de nos travaux ou, pour reprendre les termes du Secrétaire général par intérim, d'honorer notre obligation morale d'amener la Conférence à contribuer aux efforts consentis plus largement pour édifier un monde plus sûr.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Pologne de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadrice de Finlande, M^me^ Kairamo.

**M^me^ Kairamo** (Finlande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous adresse tous mes vœux de réussite dans cette grande entreprise ; soyez assuré du soutien sans faille de ma délégation.

Je voudrais commenter quelques-uns des points évoqués par le Secrétaire général par intérim, M. Møller, dans son allocution il y a deux semaines. La Finlande salue toutes les initiatives visant à relancer les travaux de la Conférence. Nous sommes d'accord avec M. Møller : dans l'ensemble, il y a bien eu quelques avancées positives dans le domaine du désarmement.

Il y a un an jour pour jour que le Traité sur le commerce des armes a été ouvert à la signature, le 3 juin 2013. À la date d'hier, 113 États l'avaient signé et 32 États, dont la Finlande, l'avaient ratifié. C'est aujourd'hui aussi qu'aura lieu à New York une cérémonie lors de laquelle plusieurs pays déposeront leurs instruments de ratification, portant à 40 environ le nombre de pays ayant ratifié le texte. Nous espérons que d'ici la fin du troisième trimestre, nous atteindrons le seuil des 50 ratifications, ce qui marquera l'entrée en vigueur du Traité.

Concernant les armes chimiques syriennes, nous sommes ravis de constater que les activités de retrait et de destruction progressent. La Finlande a soutenu cette opération de diverses façons. L'Institut finlandais de vérification du respect de la Convention sur les armes chimiques, l'un des laboratoires désignés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), a participé à l'enquête sur une attaque syrienne à l'arme chimique en août dernier. La contribution de mon pays aux deux fonds d'affectation spéciale de l'OIAC pour la Syrie s'élève à 650 000 euros au total. Par ailleurs, une unité finlandaise spécialisée dans la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire participe à l'opération de transport maritime menée par le Danemark et la Norvège. De surcroît, l'expertise finlandaise sera mise à contribution lors de la destruction des armes chimiques syriennes, puisque l'entreprise finlandaise de gestion des déchets Ekokem sera l'un des sites de traitement et de destruction des armes chimiques.

Enfin, des débats animés sont en cours dans divers forums. Le Groupe d'experts gouvernementaux travaille à une recommandation concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et des experts se sont réunis récemment dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques pour débattre des systèmes d'armes létaux autonomes.

Des accords sont conclus et les discussions progressent ailleurs. Qu'en est-il de la Conférence du désarmement ?

Concernant les propositions faites à la Conférence par le Secrétaire général par intérim, je voudrais faire les observations suivantes.

Nous aimerions explorer des idées telles que la négociation de conventions-cadres ou de régimes politiquement contraignants, par exemple dans le Groupe de travail informel. Nous ne devrions pas nous abstenir d'agir si des points qui ne sont pas inscrits à notre ordre du jour traditionnel ou une approche-cadre le nécessitent.

Nous reconnaissons que les méthodes de travail de la Conférence sont assez désuètes. La rotation mensuelle de la présidence, le blocage des nouvelles adhésions, le peu d'interaction avec la société civile et la manière d'appliquer la règle du consensus ne concourent guère à promouvoir un cadre de travail favorable.

Organiser un forum réunissant la Conférence du désarmement et la société civile pourrait être utile, mais ce serait un pas plutôt modeste de la Conférence sur la voie d'une meilleure collaboration avec la société civile. Si un tel forum avait lieu, la Conférence pourrait envisager d'autres mesures utiles par la suite.

Je tiens à remercier une nouvelle fois le Secrétaire général par intérim, M. Møller, de son rôle actif dans la promotion des travaux de la Conférence et de ses propositions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Finlande, M^me^ Kairamo, de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Italie, M. Mati.

**M. Mati** (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de m'associer aux intervenants précédents pour vous féliciter de votre accession à cette importante fonction. Je tiens aussi à vous adresser tous mes vœux de réussite durant votre mandat et à vous assurer, en ma qualité de membre du collège des six Présidents de la session, que ma délégation soutiendra sans réserve les initiatives que vous prendrez pour faire progresser les travaux de la Conférence du désarmement. À ce sujet, nous avons apprécié l'approche constructive que vous avez adoptée pour aller de l'avant dans le même esprit que vos prédécesseurs et votre décision d'inviter les États membres à échanger leurs points de vue et leurs observations concernant les propositions faites il y a deux semaines par le Secrétaire général par intérim, M. Møller.

Permettez-moi d'ailleurs d'exprimer notre gratitude au Secrétaire général par intérim pour son initiative, qui incite à une réflexion collégiale sur la voie à suivre pour continuer de promouvoir le désarmement et relancer les travaux de la Conférence au sujet de son mandat de négociation. Nous avons beaucoup apprécié son allocution à la Conférence et nous estimons que la série de propositions qu'il a faites à cette occasion méritent d'être sérieusement examinées. Nous considérons qu'un débat sur ces propositions serait utile, car il nous aiderait à réfléchir à des mesures pratiques et concrètes qui pourraient être prises pour améliorer l'efficience et l'efficacité des travaux de la Conférence. Concernant en particulier les méthodes de travail, nous estimons que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence est essentiellement imputable à un manque de volonté politique. Toutefois, je suis convaincu à la lumière de mon expérience à la présidence de la Conférence qu'il faudrait opter pour des processus et procédures qui facilitent les travaux de la Conférence à la recherche de consensus au lieu de les compliquer.

C'est pourquoi nous saluons la proposition de revoir les méthodes de travail de la Conférence et de créer un organe subsidiaire à cet effet. Un exercice similaire a déjà eu lieu par le passé, vous le savez. Les États membres pourraient utilement s'appuyer sur les résultats de ces travaux pour déterminer quelles seraient les meilleures mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement de la Conférence.

Nous sommes également favorables à l'idée d'un forum réunissant la Conférence du désarmement et la société civile à l'invitation du Secrétaire général avant la fin de l'année 2014. L'Italie est tout à fait convaincue que la Conférence tirerait avantage d'une plus grande collaboration et de meilleures interactions avec la société civile − selon des modalités appropriées, bien entendu. La Conférence aurait en effet la possibilité de bénéficier de l'expertise et des apports précieux d'acteurs externes pour aller de l'avant. Le forum proposé par M. Møller nous semble être une solution très raisonnable. Il offrirait à la Conférence l'occasion de dialoguer avec la société civile pour en cerner les attentes et trouver des idées qui pourraient être utiles dans ses travaux. Nous pensons nous aussi que le forum pourrait avoir lieu à la fin du calendrier des activités convenu pour cette année.

Nous saluons également les deux autres propositions faites par le Secrétaire général par intérim dans son allocution concernant la relance de nos activités de négociation. À ce sujet, nous sommes prêts à examiner de manière plus approfondie les propositions faites par le Secrétaire général par intérim à la lumière des débats de fond en cours dans le cadre du calendrier des activités et dans le Groupe de travail informel.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Italie, M. Mati, de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de France, M. Simon-Michel.

**M. Simon-Michel** (France) : Monsieur le Président, je tiens à mon tour à vous exprimer mes félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur mon appui personnel et sur celui de la délégation française dans l'exercice de vos fonctions. Je suis très heureux et très honoré de travailler sous votre direction. Le Kazakhstan a un bilan hors du commun à faire valoir en matière de désarmement. Nos deux pays viennent de franchir un pas important pour le désarmement nucléaire avec la signature, le 6 mai dernier à New York, du Protocole du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Ce fut un grand honneur pour moi que de signer ce protocole au nom de la France. C'est une avancée notable ; elle démontre l'efficacité de l'approche étape par étape qui sous-tend le plan d'action adopté par consensus lors de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010. La mise en œuvre de ce plan d'action avance.

Nous avons tous écouté avec attention, voici deux semaines, le discours de notre Secrétaire général par intérim, M. Michael Møller. Ce discours est important. Il formule des pistes pour nous aider à revitaliser la Conférence du désarmement. L'an dernier déjà, c'est grâce aux efforts et aux propositions de son prédécesseur, M. Kassym-Jomart Tokayev, que nous sommes parvenus à mettre en place le Groupe de travail informel.

Parmi les pistes de réflexion que M. Møller a exposées, il y a celles qui concernent les méthodes de travail de la Conférence du désarmement. Nul ne peut ignorer le blocage que connaît la Conférence du désarmement. Ce blocage est avant tout d'origine politique. Un consensus moins un existe pour lancer la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Mais même si ce blocage nous semble, encore une fois, de nature politique, et non pas procédurale, nous ne devons pas nous interdire de réfléchir à des améliorations du fonctionnement de notre enceinte.

Il va de soi que la règle du consensus mérite pour la France d'être préservée. Cette règle est la garantie de la participation de tous les acteurs intéressés. C'est également une assurance que des accords négociés seront appliqués par tous ceux qui les auront adoptés. La règle du consensus est donc pour nous une condition du multilatéralisme efficace. Mais, au fil des ans, la pratique de la Conférence du désarmement a progressivement fait dériver le consensus vers l'unanimité, qui est une conception beaucoup plus formelle et restrictive. L'unanimité est appliquée, qui plus est, à l'ensemble des décisions, qu'elles soient de nature substantielle ou procédurale, à tous les stades de la procédure et quelle que soit l'importance de la question.

Ensuite, le rôle du président mérite réflexion. Il n'y a pas d'organe fonctionnant efficacement sur la base du consensus sans une présidence capable d'être une force de proposition pour faire la synthèse des positions et pour aider à dégager des compromis. Le problème ne se posait pas de la même façon autrefois, à l'époque où la Conférence du désarmement négociait, car si la présidence de la Conférence tournait comme aujourd'hui toutes les quatre semaines, les groupes de travail avaient une présidence plus stable. Par ailleurs, les prérogatives de la présidence de la Conférence du désarmement ont été réduites au fil des années par une interprétation de plus en plus restrictive des règles de procédure.

On voit bien que certaines questions de procédure peuvent être de grande importance. C'est le cas par exemple de la création de groupes de travail, de la décision de démarrer effectivement des négociations, ou de la définition d'un mandat de négociation. Mais, lorsqu'il s'agit uniquement d'organiser les débats thématiques de la Conférence plénière dans le cadre de l'ordre du jour adopté en début d'année, est-il raisonnable d'avoir le même formalisme et de rechercher un accord explicite de la Conférence ? Je crois de même que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, par exemple, devrait pouvoir intervenir en séance de façon plus souple.

Je crois aussi que nous ne nous sommes jamais interdit de regarder vers des engagements de nature politique. De tels engagements de nature politique jouent souvent un rôle important dans le domaine de la maîtrise des armements. Nous devons, de mon point de vue, être ouverts vis-à-vis de cette proposition et je crois qu'une des raisons pour lesquelles nous n'avons guère exploré cette voie dans le passé est que nous sommes prisonniers de cette

notion des « quatre sujets centraux » dans laquelle nous nous sommes laissé enfermer. Nous avons donc souvent préféré laisser ce type d'instruments politiques à d'autres institutions du dispositif du désarmement, comme ce fut le cas par exemple pour le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui a été négocié à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Notre Secrétaire général par intérim a aussi proposé d'organiser un forum de débat informel ouvert à divers intervenants, des intervenants, j'imagine, du monde universitaire, ou des centres de réflexion ou des associations non gouvernementales dans le cadre de la Conférence du désarmement. Ma délégation est naturellement toujours ouverte au débat. Dans cette hypothèse, nous pensons qu'il faudrait veiller à assurer une représentativité la plus large possible et une réelle diversité des points de vue des orateurs, en faisant appel non seulement aux associations mais aussi au monde universitaire et aux centres de réflexion, de tous horizons et sans a priori. Il va de soi qu'un tel forum, même informel, devrait conserver un lien avec la Conférence du désarmement et ne pas évoluer vers une enceinte parallèle.

L'idée d'une convention-cadre ou d'un accord-cadre est en revanche sans doute beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Elle conduirait à ouvrir un débat sur ce qui doit figurer dans la convention-cadre et ce qui peut être renvoyé à plus tard. Je ne suis pas sûr qu'il s'agisse d'une voie pragmatique. Je crains au contraire que cette idée ne donne lieu à des débats très dogmatiques et sans réelle solution. Une telle convention-cadre ne pourrait naturellement porter que sur le désarmement général et complet, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, car le désarmement forme un tout ; on ne saurait envisager une dimension du désarmement indépendamment des autres et du contexte stratégique. Il va de soi que la France, conformément à l'article VI du TNP, est fermement engagée en faveur du désarmement général et complet. Lancer − ou plutôt relancer − dès à présent la négociation d'une convention de désarmement général et complet − objectif à long terme auquel mon pays souscrit naturellement − risque toutefois à ce stade de s'avérer terriblement complexe, fût-ce sous la forme d'une simple convention-cadre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de France, M. Simon-Michel, de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence ainsi que de sa participation personnelle à la signature du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de République de Corée, M. Ahn.

**M. Ahn** Young-jip (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'associer à nos collègues pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, à un moment important où des débats de fond sont en cours.

Pendant des décennies, la Conférence a vraiment été la seule instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations avec à la clef des traités déterminants, notamment la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La République de Corée continue de croire au potentiel de la Conférence, malgré sa longue léthargie. Ma délégation salue la proposition faite par le Secrétaire général par intérim de la Conférence, M. Møller, car elle pourrait offrir aux États membres la possibilité de faire preuve de souplesse et de raviver l'esprit de coopération pour normaliser le fonctionnement de la Conférence. Toutefois, pour traduire cette proposition en élan concret, il faut en développer chaque point lors de débats approfondis et structurés. À cet égard, je voudrais commenter cette proposition dans l'espoir de contribuer à des débats constructifs.

En premier lieu, concernant l'ouverture de négociations dans le cadre de la Conférence, la République de Corée est ouverte à diverses options, dont celle proposée par le Secrétaire général par intérim, qui est de négocier sur un domaine d'intérêt commun en vue d'aboutir à une convention-cadre. Nous estimons toutefois que l'idée d'une convention-cadre reste assez floue. Par exemple, il est difficile de déterminer ce qui différencierait des négociations sur un domaine d'intérêt commun d'une convention-cadre ou à quel stade une convention-cadre devrait faire l'objet d'une délibération. Il y a lieu de creuser cette idée avant de continuer d'en débattre.

En deuxième lieu, concernant la possibilité de négocier un régime politiquement contraignant, je suis sûr qu'instaurer à la Conférence un instrument juridiquement non contraignant, ou politiquement contraignant, aurait plusieurs mérites. Toutefois, si nous décidions d'instaurer un instrument politiquement contraignant, la Conférence pourrait être victime de son propre succès avec cet instrument, puisqu'elle a été conçue dès le début comme un organe de négociation. C'est pourquoi il faut une relation claire entre les instruments juridiquement contraignants et politiquement contraignants.

En troisième lieu, revoir les méthodes de travail de la Conférence en vaut la peine. Parmi de nombreux autres aspects, l'actuelle présidence tournante pour des mandats de durée relativement courte perturbe l'évolution des débats basés sur des avancées antérieures. Nous estimons que l'allongement des mandats présidentiels s'impose pour aller de l'avant dans de nombreuses questions complexes. Nous préférerions toutefois à un organe subsidiaire un cadre plus informel, plus propice à de francs échanges de vues entre les États membres.

Enfin, les interactions avec la société civile sont importantes. Les apports et les idées nouvelles de la société civile pourraient donner à cette instance multilatérale de négociation un coup de fouet qui la relancerait. Toutefois, à la Conférence, la participation de la société civile a été limitée pour que les États membres puissent se concentrer sur la priorité de la Conférence, qui est de faire progresser les négociations. Nous estimons que la priorité doit rester de se concentrer sur le processus de négociation entre les États membres. Un forum avec la société civile aurait certes des avantages, mais son rôle devrait être limité pour ne pas entraver le processus de négociation à la Conférence.

Dans l'ensemble, ma délégation est favorable à la proposition faite par le Secrétaire général par intérim. Toutefois, la Conférence est une instance de négociation, et nous devons nous efforcer de garder son objectif en ligne de mire pour éviter que ce nouveau processus ne relègue ses travaux au rang de palabres. J'estime qu'il faudrait procéder de manière plus structurée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de République de Corée, M. Ahn, de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Van der Kwast.

**M. Van der Kwast** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré du soutien sans faille de notre délégation. Le Kazakhstan est actif de longue date dans le domaine du désarmement, et nous sommes sûrs que sous votre présidence, nous progresserons, ce qui est vraiment nécessaire comme l'ont reconnu différentes délégations.

Aujourd'hui, vous nous avez demandé de réfléchir aux propositions faites par le Secrétaire général par intérim de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence, M. Møller.

Permettez-moi de commencer par souligner que nous avons nous aussi le sentiment qu'il est urgent que la Conférence progresse dans son mandat. Nous savons tous que ce n'est pas chose facile et nous apprécions beaucoup les propositions qui ont été faites. C'est toutefois la Conférence qui doit aller de l'avant. Cette année, le Groupe de travail informel et le calendrier des activités ont révélé de nouvelles possibilités et ont donné lieu à des débats intéressants dont nous nous sommes inspirés et dont nous pouvons continuer de nous inspirer. Nous voyons dans les propositions du Secrétaire général par intérim une nouvelle occasion d'aller vraiment de l'avant.

Permettez-moi de passer en revue les propositions une par une.

La première proposition comporte nous semble-t-il deux volets. En premier lieu, elle nous invite à trouver un domaine d'intérêt commun sous les quatre points principaux de l'ordre du jour au cours de nos débats dans le cadre du calendrier des activités. En deuxième lieu, elle nous engage à entamer des négociations sur ces domaines d'intérêt commun en vue d'aboutir à des conventions-cadres auxquelles des protocoles de fond pourraient être annexés par la suite.

Nous sommes tout à fait d'accord : nous devrions utiliser nos débats dans le cadre du calendrier des activités pour déterminer quels domaines d'intérêt commun trouver sous les points principaux. Il faut pour cela que nous tentions de dépasser nos positions initiales, souvent dictées par des raisons politiques, pour déterminer si nous pouvons aller de l'avant dans les questions techniques. Nous estimons qu'en soi, cet exercice en vaut la peine.

Dans le deuxième volet de la proposition, nous aurions tout d'abord à déterminer ce que nous entendons exactement par conventions-cadres. Nous pensons qu'il est possible d'aller de l'avant sur un plan technique, mais qu'il pourrait être plus difficile de parvenir à un accord sur la nature d'un cadre politique. Nous restons toutefois disposés à étudier cette possibilité qui a été utilisée dans d'autres forums et qui pourrait l'être ici aussi.

Concernant la deuxième proposition, qui consiste à rechercher des questions se prêtant à la négociation de régimes volontaires, politiquement contraignants, nous aimerions quelques clarifications. En premier lieu, des traités politiquement contraignants ne nous éloigneraient-ils pas davantage du mandat original de la Conférence qui est de négocier des traités juridiquement contraignants ? En deuxième lieu, qu'entend-on exactement par régimes politiquement contraignants ? Un débat politique est utile, mais il devrait à notre avis être axé sur les résultats. Dans la pratique, nous devrions lier nos débats à de futures négociations.

Nous soutenons pleinement la troisième proposition, à savoir engager des débats structurés sur la révision des méthodes de travail de la Conférence par l'intermédiaire d'un organe subsidiaire. Revoir nos méthodes de travail ne nous aiderait pas nécessairement à surmonter le manque de volonté politique pour engager des négociations, mais ce serait utile à un autre égard. Il faut revoir nos méthodes de travail pour améliorer et faciliter la conduite de nos travaux à la Conférence. Il y a longtemps que nombre de méthodes utilisées ici auraient dû évoluer.

Enfin, nous soutenons énergiquement la proposition d'organiser un forum réunissant la Conférence du désarmement et la société civile. Nous devrions viser une large participation d'experts et de la société civile et nous devrions aussi envisager d'inviter des organisations non gouvernementales qui ne sont pas nécessairement représentées ici, à Genève. Nous sommes fermement convaincus que tous les États peuvent bénéficier d'un dialogue avec des experts et la société civile. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a été mentionné à ce sujet ; il pourrait contribuer à ce débat, comme la semaine dernière. Un tel dialogue serait également important pour montrer que les membres de cette instance prennent leur rôle et leur mission au sérieux et qu'ils sont prêts à discuter avec des experts et la société civile. Les membres de cette instance ont trop souvent donné l'impression qu'ils n'étaient capables de se dire non qu'à l'abri des regards. Une réunion informelle pourrait renforcer notre participation dans un groupe plus vaste, qui serait plus à notre portée. Un tel événement pourrait avoir lieu sous la forme d'un premier échange informel, qui ne nous détournerait donc pas de la responsabilité principale que nous avons tous envers les Gouvernements que nous représentons ici. Un forum informel pourrait être organisé avec la société civile à la fin des débats dans le cadre du calendrier des activités, à la mi-août, comme l'ont déjà suggéré plusieurs délégations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Van der Kwast, de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole au Représentant de l'Allemagne, M. Böhm.

**M. Böhm** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme je prends la parole pour la première fois sous votre présidence, permettez-moi aussi de vous féliciter de votre accession à cette fonction très importante et de vous assurer de la pleine coopération de la délégation allemande.

Permettez-moi également d'ajouter que nous avons le plus grand respect pour le bilan de votre pays dans le domaine du désarmement et que nous sommes ravis de coopérer avec vous dans ce contexte. J'aimerais, comme mes collègues, faire quelques commentaires sur les propositions du Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, M. Møller.

Concernant la première proposition, sur l'élaboration d'une convention-cadre et la négociation de protocoles par la suite, nous ne sommes pas encore totalement convaincus que cela nous rapprochera de l'objectif des négociations, puisque des questions litigieuses

restent sans réponse. Nous estimons que le cœur du débat risque de ne pas être abordé en tant que tel. Toutefois, nous sommes tout à fait ouverts à l'idée d'en discuter plus avant et nous suggérons de mieux concrétiser la proposition elle-même.

Des négociations sur des régimes volontaires, politiquement contraignants − la deuxième proposition − pourraient aussi constituer une approche intéressante. Nous estimons toutefois que ces négociations ne devraient pas détourner la Conférence de sa mission principale, qui est de redevenir l'instance multilatérale centrale de négociation de traités juridiquement contraignants, comme, je le redis, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Parallèlement, il pourrait falloir accorder plus d'attention à la question de savoir à quels aspects du désarmement un tel régime volontaire politiquement contraignant pourrait s'appliquer.

La troisième proposition − créer un organe subsidiaire et le charger d'examiner les méthodes de travail de la Conférence − est appréciée par notre délégation. Nous soutenons l'idée d'une Conférence ouverte à l'adhésion de nouveaux États et nous plaidons aussi en faveur de la participation de la société civile. De plus, nous recommandons d'appliquer la règle du consensus avec plus de souplesse dans les matières procédurales ainsi que dans les matières sans implication directe pour les questions de sécurité nationale.

Enfin, nous soutenons la proposition d'organiser un forum avec la société civile avant la fin de l'année 2014, car nous y voyons la possibilité d'enrichir nos débats. De plus, ce pourrait être une première étape dans le processus à mener pour apaiser les craintes des États membres au sujet de la participation d'acteurs de la société civile. Nous aimerions proposer que la Conférence tienne une ou deux séances avec des acteurs de la société civile lors de l'examen des thématiques du calendrier des activités.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Allemagne de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole au Représentant du Bélarus, M. Grinevich.

**M. Grinevich** (Bélarus) (*parle en russe*) : Comme c'est la première fois que nous prenons la parole sous votre présidence, nous aimerions vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la direction de notre forum de négociation. Nous sommes ravis qu'un ambassadeur représentant un pays avec lequel nous sommes en lien étroit préside la Conférence du désarmement. Soyez tout à fait assuré du soutien sans faille de notre délégation durant votre mandat.

Monsieur le Président, nous aimerions faire part de nos observations préliminaires concernant les propositions que le Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, M. Møller, nous a exposées le 20 mai. En premier lieu, comme nous l'avons déjà dit lors de débats informels sur le désarmement nucléaire, notre délégation est d'une grande souplesse. Nous sommes disposés à soutenir l'idée de convenir d'une convention-cadre au sujet de l'une des questions en rapport avec l'ordre du jour de la Conférence, mais la condition principale à remplir pour prendre cette initiative est qu'il y ait une volonté politique et, naturellement, un consensus. Je vais poursuivre en anglais.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

En deuxième lieu, concernant l'idée de négocier des instruments juridiquement non contraignants à la Conférence, la délégation du Bélarus a proposé d'en discuter il y a deux ans et l'a de nouveau proposé lors de la dernière session. Nous avons fait cette proposition à titre de plan B, sachant qu'un certain nombre de groupes d'experts gouvernementaux travaillent dans des domaines qui relèvent en fait de l'activité de la Conférence. Ainsi, pour l'heure, un groupe d'experts gouvernementaux traite des matières fissiles et un autre, de la cybersécurité : ces questions peuvent être abordées à la Conférence, qui peut fournir des orientations sous la forme de rapports au Secrétaire général, par exemple. Nous pourrions donc aussi faire des économies dans le budget des Nations Unies, surtout par temps de crise financière et budgétaire ; de nombreuses délégations réfléchissent d'ailleurs à des moyens de réduire le coût du système des Nations Unies dans son ensemble. S'il est évident à la fin de cette session de la Conférence qu'il ne sera pas possible d'engager des négociations l'année prochaine, cette question pourrait être débattue à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence pourrait recevoir le mandat de

débattre d'un document d'orientation ou de politique et de le rédiger. La principale condition à remplir au préalable pour ce faire serait toutefois qu'il y ait un consensus parmi les États parties, y compris une bonne coordination entre les délégations participant aux travaux de la Première Commission à New York.

En troisième lieu, concernant l'amélioration des méthodes de travail, nous en avons parlé à un certain nombre de reprises lors de sessions précédentes de la Conférence. Nous estimons que nous devrions être très prudents. Notre mission principale est de recueillir un consensus et de trouver des points au sujet desquels il est possible d'engager des négociations. Pour y parvenir, nous devons faire tout ce qui est possible pour préserver la structure actuelle de la Commission jusqu'à ce que de telles négociations puissent avoir lieu.

Concernant les propositions sur l'allongement des mandats présidentiels, nous estimons que la présidence tournante de la Conférence en vigueur actuellement est la plus démocratique. Nous acceptons aussi le système actuel du collège informel des six Présidents à chaque session. J'aimerais vous rappeler que ce système a été instauré en 2006 sous la présidence de la Pologne ; le système en vigueur avant cette date était celui la troïka, constituée du Président en fonctions, de son prédécesseur et de son successeur. Le système actuel permet à six délégations de participer à la gestion de toutes les activités de la Conférence durant chaque session. Ce ne serait donc pas nécessairement une bonne idée d'envisager d'allonger les mandats.

Il y a quelque temps, j'ai assisté à une scène très particulière lors d'une consultation présidentielle. Le Président arrivait au terme de son mandat et se plaignait de n'avoir pas eu assez de temps : son mandat de trois semaines était trop court pour accomplir quoi ce soit. Son collègue lui a proposé de lui céder son mandat et de lui permettre de continuer d'exercer ses fonctions, mais uniquement s'il promettait qu'il établirait un programme de travail assorti d'un mandat de négociation durant ces trois semaines. Cette proposition n'a suscité d'autre réaction que le silence. Enfin, nous ne devrions pas oublier que lorsque des négociations seront possibles, l'essentiel du pouvoir reviendra aux Présidents des groupes de travail, qui dirigeront tout le processus de négociation − et que le Président de la Conférence aura moins d'autorité. Nous devrions dès lors tous faire de notre mieux pour préserver la structure actuelle jusqu'à ce que des négociations soient possibles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole au Représentant des États-Unis d'Amérique, M. Buck.

**M. Buck** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre mandat, permettez-moi de commencer par vous féliciter de votre accession aux fonctions importantes de président de la Conférence du désarmement, vous remercier de diriger cet organe avec autant d'efficacité et vous assurer que ma délégation soutiendra pleinement votre action. Je suis heureux aussi de m'associer à l'Ambassadeur de France pour saluer la cérémonie du 6 mai lors de laquelle nous avons signé avec le Kazakhstan le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale − une étape très importante de nos travaux collectifs dans ce domaine.

Monsieur le Président, en réponse à votre invitation de commenter les propositions faites le 20 mai par le Secrétaire général par intérim, M. Møller, ma délégation aimerait vous exposer les observations préliminaires qui suivent et souligner qu'elle apprécie les nombreuses initiatives prises par le Secrétaire général par intérim pour aider les États membres à trouver des moyens efficaces de relancer les travaux de la Conférence.

En premier lieu, concernant la proposition d'envisager de négocier des conventions-cadres générales à la Conférence, ma délégation estime que lors de l'examen de cette proposition, il serait utile de mieux comprendre de quoi il s'agirait exactement et de savoir quels en seraient les effets sur le travail de la Conférence en termes de processus et de fond. A priori, sur la base des informations dont nous disposons à ce jour, il est difficile pour nous de déterminer en quoi cette approche aiderait la Conférence à sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

De plus, concernant la question du désarmement nucléaire, j'ajouterais que les États-Unis estiment que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le plan d'action y afférent offrent déjà le contexte et les objectifs requis pour franchir les étapes suivantes sur la voie du désarmement et d'un monde sans armes nucléaires.

L'histoire a montré que le progrès engendrait le progrès, puisque chaque négociation réussie a jeté les bases de la négociation suivante. Les États-Unis ont indiqué clairement qu'ils étaient prêts à accepter de nouvelles réductions dans toutes les catégories d'armes nucléaires lors des négociations avec la Russie. Et bien sûr, nous sommes prêts à entamer des pourparlers à la Conférence au sujet d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Logiquement, le plus sensé serait de commencer par s'occuper des premières étapes, avant de tenter de s'occuper des dernières étapes. Comme il est impossible de prévoir la nature et l'ordre des prochaines étapes dans le domaine du désarmement, il est difficile de déterminer la structure idéale d'un tel cadre.

Concernant la proposition invitant la Conférence à envisager de négocier des engagements politiques dans certains cas, nous estimons que c'est une idée intéressante, qui mérite d'être examinée et débattue plus avant. Les États-Unis sont prêts à examiner de telles propositions au cas par cas. Toutefois, nous nous demandons si c'est effectivement un moyen de parvenir au consensus. Dans ce contexte, j'aimerais préciser que les États-Unis estiment important de préserver le rôle fondamental de la Conférence, qui est d'être l'instance multilatérale unique de négociation de traités juridiquement contraignants.

Concernant la proposition de créer un organe subsidiaire et de le charger d'examiner les méthodes de travail de la Conférence, ma délégation tient à préciser que revoir ces méthodes est inscrit de longue date à l'ordre du jour de la Conférence. Les États-Unis soutiennent fermement la règle du consensus et ne pensent pas que l'impasse dans laquelle la Conférence se trouve est due à son règlement intérieur, mais sont ouverts à l'idée de confier à un organe subsidiaire le soin d'examiner des améliorations à apporter aux méthodes de travail de la Conférence pendant la session en cours si d'autres États membres le souhaitent.

Enfin, concernant la proposition d'organiser un forum cette année pour que les membres de la Conférence rencontrent de manière informelle des acteurs de la société civile, les États-Unis sont favorables à cette idée, pour autant qu'une telle réunion soit organisée sans déroger au règlement intérieur de la Conférence et que les acteurs invités soient largement représentatifs.

Monsieur le Président, je m'en tiendrai à ces observations préliminaires, non sans ajouter que la délégation des États-Unis espère travailler plus étroitement avec vous, le collège des six Présidents de la session, les autres délégations et le secrétariat lors de l'examen de ces propositions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis d'Amérique de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

**M. Deyneko** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous adresser mes vœux de réussite dans ce mandat. Vous pouvez compter sur le soutien de la délégation russe qui appuiera toutes vos initiatives pour que nous puissions atteindre nos objectifs communs.

Je rejoins totalement ceux qui ont salué avant moi la signature du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. À ce sujet, j'aimerais signaler le fait que ma délégation a demandé au secrétariat de distribuer, sous la forme d'un document officiel de la Conférence, le texte du discours que le Représentant de la Fédération de Russie a prononcé lors de la cérémonie de signature du Protocole.

Les propositions faites par le Secrétaire général par intérim, M. Møller, méritent toute notre attention et tout notre soutien. Elles révèlent avant tout une attitude constructive et un désir sincère d'aider la Conférence à sortir de l'impasse dans laquelle ses travaux se trouvent depuis longtemps. J'estime que cette attitude du Secrétaire général par intérim dans l'exécution de son mandat est éminemment louable et devrait être saluée par tous les membres de l'assistance.

Concernant les propositions spécifiques, notamment celle sur les conventions-cadres, nous pensons que ce type d'instruments internationaux n'en est qu'un parmi tant d'autres à notre disposition dans nos travaux. Comme la Conférence a pour mandat de négocier des instruments internationaux juridiquement contraignants, étudier cette possibilité n'a rien d'inapproprié. En fin de compte, tout dépend de la question de savoir si la Conférence reprendra ou non ses travaux de fond. Nous saluons l'approche du Secrétaire général par intérim concernant la question des instruments politiquement contraignants. Dans ce cas aussi, tout est question de négociation − il est impossible d'aller de l'avant sans en passer par là. Dans les deux cas, l'élément crucial pour les délégations, leurs positions et, en fin de compte, le résultat que nous obtiendrons ensemble, sera le contenu de ces accords juridiquement ou politiquement contraignants. La question centrale est de savoir si les délégations seront capables de trouver un compromis. Ni le Secrétaire général, ni le Président de la Conférence ne sont en cause. Ce sont les délégations qui sont en cause. C'est en fin de compte à nous qu'il incombe de trouver une solution.

Concernant les méthodes de travail, je rejoins les nombreux collègues qui ont le sentiment que le problème de la Conférence est à chercher ailleurs que dans ses procédures. Toutefois, si un changement dans les méthodes de travail peut nous aider à obtenir un consensus sur le programme de travail, nous sommes prêts à envisager cette option sur la base des points principaux à l'ordre du jour de la Conférence. Nous sommes également prêts à étudier la question de la participation de la société civile. Ce qui nous intéresse à ce sujet, c'est toutefois la question de savoir de quels thèmes débattre avec la société civile. Y aura-t-il un ordre du jour ouvert ? Ou y aura-t-il un thème spécifique de débat pour garantir que nous nous concentrons sur les réels problèmes que nous rencontrons ? Nous pouvons passer beaucoup de temps à discuter de la question de savoir si changer le format des travaux de la Conférence en vaut la peine dans le contexte actuel, mais nous pourrons uniquement tirer une conclusion après en avoir fait l'expérience et déterminer notre position sur la base des résultats qui en découleront. Si un tel événement a lieu, il ne faudrait pas considérer d'emblée qu'il crée un précédent.

En conclusion, j'aimerais dire qu'il y a de toute évidence une marge d'amélioration dans chaque proposition. Il serait certainement beaucoup plus utile pour la Conférence, plus particulièrement lors de la reprise de ses travaux, que les propositions annoncées dans cette enceinte ne suscitent pas de critiques ou de commentaires, mais plutôt des propositions concrètes ou différentes qui nous permettraient d'obtenir un résultat commun. Je tiens donc à appeler votre attention sur la proposition de programme de travail simplifié ou négociable au sujet des quatre points à l'ordre du jour que la Fédération de Russie a faite ; durant nos travaux, nous pourrions peut-être déterminer laquelle des questions est la plus mûre pour parvenir à un compromis. Cette question est selon nous celle de l'espace extra-atmosphérique, et ce, pour de bonnes raisons que nous exposerons lors des débats thématiques.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Pakistan, M. Akram.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais commencer par vous souhaiter la bienvenue et vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement Nous sommes impatients à l'idée de travailler avec vous et vous assurons de notre pleine coopération et de notre soutien sans faille.

Nous avons écouté avec grande attention les commentaires que nos distingués collègues ont faits ce matin, et nous voudrions aussi alimenter le débat.

Nous apprécions grandement les propositions du Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, M. Møller, tout comme nous apprécions l'esprit dans lequel il a fait ces commentaires et suggestions. Nous y voyons une contribution très constructive qui pourrait aider la Conférence à poursuivre ses travaux de fond au-delà du stade où nous en sommes depuis quelques années, depuis que nous avons entamé des débats sur les divers points à l'ordre du jour. Je pense que les propositions que le Secrétaire général par intérim a faites nous permettront d'aller au-delà de simples débats et d'engager des travaux de fond. Nous estimons que ces propositions méritent d'être sérieusement examinées et débattues. Je voudrais les évoquer une par une.

La proposition nous invitant à examiner un domaine d'intérêt commun en vue d'aboutir le cas échéant à une convention-cadre à laquelle des protocoles de fond pourraient être annexés par la suite est selon nous une idée intéressante qui mérite d'être creusée. Nous ne devrions pas considérer que cette proposition est un substitut aux négociations à la Conférence, mais plutôt qu'elle complète ces négociations. Nous devrions donc aborder les choses sous cet angle et ne pas la rejeter d'emblée au motif que son objet n'est pas du ressort de la Conférence. Je pense que cette proposition mérite d'être examinée et que nous devrions l'examiner.

La deuxième proposition porte sur la négociation de régimes volontaires, politiquement contraignants. Une fois encore, il y a des précédents ; il y a des domaines, par exemple les matières fissiles, dans lesquels des pays ont instauré un moratoire national volontaire. Peut-être ces pays devraient-ils transformer ce moratoire national volontaire en moratoire volontaire multilatéral, que d'autres États dotés de l'arme nucléaire ou d'États capables de produire des matières fissiles signeraient s'ils le souhaitaient. Il s'agit donc aussi d'une approche utile.

Concernant l'idée d'organiser un débat structuré pour examiner les méthodes de travail, ma délégation est prête à avoir un tel débat. Nous avons toutefois le sentiment, nous l'avons déjà dit, que le problème qui se pose à la Conférence ne concerne pas la procédure, mais le fond. Les mêmes règles, dont celle du consensus, nous ont permis de négocier la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; elles ne font pas obstacle à des négociations et ne devraient pas être considérées comme telles. Ce qu'il nous faut, bien entendu, c'est réunir, globalement, concrètement, les conditions requises pour que des négociations sur une question deviennent possibles ; cela concerne en fin de compte la sécurité des États ou l'idée qu'ils s'en font. Une fois ces conditions réunies, des négociations seront possibles. C'est pourquoi je ne pense pas que le problème soit avant tout d'ordre procédural. J'ai entendu aujourd'hui plusieurs intervenants tenter de décrire ce qu'est le consensus. Je n'avais jamais jusqu'ici entendu parler du consensus moins un. Le consensus, c'est le consensus. C'est comme être enceinte : vous l'êtes ou vous ne l'êtes pas. Soit il y a consensus, soit il n'y a pas consensus. C'est du moins ce que je comprends en anglais, une langue que je comprends sans doute dans une mesure très limitée, mais c'est ce que je comprends.

Enfin, l'idée d'impliquer la société civile plus activement est une proposition que ma délégation soutient sans réserve. Nous estimons que la société civile peut grandement contribuer à notre façon de considérer la conduite de nos travaux. Elle peut nous donner de nombreuses idées nouvelles et peut assurément nous aider à voir les choses avec un regard neuf. C'est pourquoi je pense que la proposition concernant l'implication de la société civile mérite tout notre soutien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan, M. Akram, de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Inde, M. Varma.

**M. Varma** (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que nous vous adressons nos très chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Notre plaisir est d'autant plus grand que c'est le représentant d'un pays très proche qui préside la Conférence.

Nous avons demandé à prendre la parole pour exposer quelques autres observations au sujet des propositions du Secrétaire général par intérim de la Conférence. Le jour de la présentation de ces propositions, nous avons eu l'occasion de dire au Secrétaire général par intérim que nous les appréciions et que nous étions disposés à les examiner ainsi qu'à en examiner d'autres susceptibles d'améliorer et de renforcer l'efficacité de cette Conférence. L'Inde est disposée à examiner ces propositions pour autant que la nature de la Conférence − le forum de négociation par consensus de la communauté internationale créé lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement − soit conservée et préservée.

Nous avons écouté avec intérêt les commentaires faits par des délégations aujourd'hui. Plusieurs délégations ont annoncé leur soutien, d'autres ont demandé plus de clarté, et l'Inde pourrait s'associer à bon nombre de commentaires en faveur d'un examen plus approfondi des propositions du Secrétaire général par intérim. Pour aller de l'avant,

Monsieur le Président, je vous suggère à présent d'examiner la proposition suivante : organiser une session plénière informelle de la Conférence pour faciliter un débat plus interactif et plus approfondi entre les États membres en vue de déterminer comment traduire concrètement les propositions du Secrétaire général par intérim en mesures susceptibles d'être prises à l'avenir.

J'insiste sur le fait que c'est une décision à prendre par les États membres, même si nous apprécions bien entendu grandement que le Secrétaire général par intérim n'ait ménagé ni son temps, ni ses efforts pour nous exposer ces idées, que nous avons maintenant sous les yeux et que la Conférence examine avec attention. Une session plénière informelle faciliterait à notre avis la tenue d'un débat plus approfondi et plus interactif. Nous vous laissons le soin de déterminer quand vous souhaiteriez organiser ce débat, mais il serait utile d'en aviser les États membres suffisamment tôt pour qu'ils puissent le préparer.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde, M. Varma, de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Brésil, M. Motta Pinto Coelho.

**M. Motta Pinto Coelho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Permettez-moi aussi de vous assurer de la pleine coopération et du soutien sans réserve de ma délégation pendant que vous conduirez les travaux de la Conférence.

Il y a deux semaines, alors que la Conférence était encore sous la présidence du Japon, le Secrétaire général par intérim, M. Møller, a exposé ses idées sur la façon dont nous pourrions aller de l'avant dans les négociations multilatérales sur le désarmement et relancer les travaux de la Conférence. Nous avons pris note de ses propositions, et nous espérons qu'elles tomberont à point nommé pour appuyer les efforts que nous déployons pour sortir de l'impasse dans laquelle la Conférence se trouve depuis longtemps.

Nous savons que certaines délégations, y compris dans notre groupe régional, le Groupe des 21, ont demandé un délai pour consulter leur Gouvernement, ce que nous comprenons puisque les propositions sont très complexes et concernent des aspects clefs des travaux de la Conférence. C'est pourquoi je voudrais, sans préjudice des consultations en cours dans le Groupe des 21, faire quelques observations préliminaires sur les aspects que j'ai eu l'occasion d'évoquer lorsque le Secrétaire général par intérim a présenté ces propositions.

En premier lieu, le Brésil salue la proposition d'organiser un forum informel réunissant la Conférence du désarmement et la société civile. Nous sommes tout à fait convaincus que la participation de la société civile à des débats, tant formels qu'informels, contribuerait grandement à sensibiliser l'opinion aux questions à l'ordre du jour de la Conférence. Des interactions formelles entre la société civile et les membres de la Conférence enrichiraient et élargiraient les débats et ne pourraient que nous aider à aller de l'avant. À cet égard, je tiens à ajouter que l'adhésion de nouveaux membres à la Conférence contribuerait aussi, selon nous, à améliorer la représentativité de cet organe.

En deuxième lieu, le Brésil s'associera sans aucun doute au consensus, si consensus il y a, parmi les membres de la Conférence au sujet de l'amélioration de nos méthodes de travail. Toutefois, nous estimons que les problèmes que rencontre la Conférence ne sont pas liés à des questions institutionnelles ou procédurales. Les critiques au sujet du Règlement intérieur, en particulier de la règle du consensus, ne sont pas justifiées selon nous. Nous sommes convaincus que c'est à cause d'un manque de volonté politique que la Conférence se trouve dans l'impasse depuis longtemps. Ceux qui dénoncent le recours abusif à la règle du consensus concernant des négociations sur un traité relatif aux matières fissiles n'accepteraient certainement pas des décisions à la majorité dans des questions de désarmement nucléaire.

En troisième lieu, nous voyons quelque avantage à déterminer des domaines d'accord et d'intérêt commun, certes, mais nous continuons de penser que dans les négociations, nous ne pouvons pas choisir parmi les points principaux à l'ordre du jour de la Conférence. Un programme de travail équilibré doit englober la création simultanée de quatre organes subsidiaires, chargés du désarmement nucléaire − notre priorité principale −, du traité sur les matières fissiles, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et des garanties de sécurité négatives. On ne peut contourner ces quatre points principaux.

Enfin, nous déconseillons les initiatives qui tentent de modifier en partie le fonctionnement de la Conférence pour atteindre un objectif restreint qui serait limité à un seul point de l'ordre du jour, les matières fissiles par exemple. Nous pensons que tout effort de réforme doit tenir compte de l'ensemble du mécanisme de désarmement des Nations Unies, pas uniquement de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi nous soutenons l'idée de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui serait l'occasion d'un débat approfondi et ouvert à tous sur la totalité des aspects du désarmement.

Nous estimons aussi que l'idée d'une convention-cadre pourrait être très positive, dans la mesure où − nous avons fait des propositions spécifiques en ce sens par le passé − elle ouvrirait la voie à une première étape conceptuelle dans la préparation de négociations spécifiques sur des protocoles relatifs à toutes les questions évoquées ici.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Brésil, M. Motta Pinto Coelho, de sa déclaration et de ses propos aimables à l'égard de la présidence.

La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu mardi prochain, le 10 juin 2014, à 10 heures.

*La séance est levée à 11 h 45.*